Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 61 (1916)

Heft: 1

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de ceux qui leur viennent en aide; 3º Que les Portugais, bien dirigés, sont d'excellents soldats, capables des plus grands actes d'héroïsme.

Un siècle s'est écoulé depuis l'épopée péninsulaire. L'Europe est presque toute entière transformée en champ de bataille. Le Portugal a des alliances et des compromis. Restera-t-il étranger au mouvement général? Nous ne le savons pas, mais nous avons par contre la conviction que les Portugais d'aujourd'hui se montreront dignes, en toutes circonstances, des traditions nobles et héroïques des Portugais d'autrefois.



SUISSE

L'affaire de l'Etat-major.

Les pleins pouvoirs sombrent dans l'humiliation. Si quelque chose ne mérite pas l'étonnement, c'est cela. On n'affaiblit pas seize mois durant le ressort essentiel du gouvernement d'un peuple sans que l'erreur produise ses effets. Toutes les confusions que les Chroniques suisses de 1915 ont tenté de démêler trouvent leur naturel aboutissement, les confusions entre la guerre et la paix, entre le pouvoir militaire et le pouvoir civil, entre la souveraineté et la neutralité, entre la neutralité affaissée qui conduit à l'opportunisme équilibriste et la neutralité fière, basée sur le principe de la souveraineté, la fierté que nous aurions dû pratiquer et que nous avons bafouée.

Aujourd'hui, nous assistons à un autre spectacle qui n'est pas plus beau. Tous ceux qui ne peuvent se soustraire au sentiment de leurs responsabilités en voyant le peuple prendre finalement luimême son honneur en mains, s'appliquent à canaliser les sanctions sur les têtes en évidence. Les colonels de Wattenwyl et Egli n'auront pas à répondre seulement de leurs fautes personnelles, ils devront répondre de l'étrange état d'esprit qui les a favorisées et que d'autres, honnêtes gens certainement mais faibles, ont contribué à

entretenir par leur faiblesse et par leurs illusions. Ceux-ci, comme toujours en pareil cas, proclameront leur énergie en raison directe de son oubli dans le passé. Ayant tardé d'agir par crainte, par crainte tout à coup leur courage se déploie.

Car, on ne saurait trop le répéter, ce qui est grave dans cette affaire, c'est moins les faits, si sérieux soient-ils, que la mentalité qu'ils révèlent. Vraiment, on préférerait que les colonels Egli et de Wattenwyl aient « touché » On aurait dit simplement qu'ils étaient vils. Leur faute eût été exclusivement individuelle; elle n'aurait éclaboussé personne ni le drapeau; l'honneur d'un état-major ou d'une armée n'est pas atteint par la présence d'isolés qui ont compromis leurs devoirs.

Mais tel n'est pas le cas. Si paradoxal que cela paraisse, on pourrait presque dire que les colonels Egli et de Wattenwyl ont commis leurs manquements de bonne foi. On prétendrait qu'ils ont cru sauver la patrie, nous nous demanderions si ce n'est pas vrai. Ils n'ont oublié qu'une chose : qu'ils étaient Suisses. Malheureusement c'était la chose essentielle.

* *

Il faut examiner cela de plus près. Aussi bien l'heure est-elle venue de rechercher les causes de la situation humiliante où la Suisse s'est placée. La doctrine du silence a suffisamment duré; elle a fait assez de mal; nous avons une tache à effacer; ce n'est pas dans l'ignorance et par des demi-mesures que nous l'effacerons.

Comment en sommes-nous venus où nous en sommes, et criant si haut notre volonté d'indépendance, aboutissons-nous, par la faute de notre gouvernement, par celle de quelques-uns de nos chefs, par notre faute à tous, — car dans un pays comme la Suisse, c'est le peuple en définitive qui est responsable et chaque citoyen, — comment aboutissons-nous à avoir besoin d'un sursaut d'énergie pour montrer que nous entendons nettoyer notre maison nous-mêmes, et que personne n'est fondé à douter de notre volonté? Simplement, parce que, depuis le début de la mobilisation, et même avant, nous avons multiplié les fautes militaires, et que les fautes militaires se payent comme les autres, en temps de guerre plus que les autres.

Commentant la nomination du général de Castelnau aux fonctions de major-général des armées françaises, le Journal de Genève a relevé, dans un article publié le 30 décembre 1915, la haute nécessité de l'harmonie la plus complète entre un commandant en chef et son chef d'état-major. Au cas contraire, disait-il, la théorie est claire et a toujours été confirmée par l'histoire.

- « Si les deux hommes sont en désaccord ouvert, leurs résolutions se l'contrecarrent; les mouvements des armées demeurent hésitants; le désordre gagne; la défiance qui règne en haut se développe et s'étale jusqu'au dernier rang de la hiérarchie. Du général commandant de corps d'armée au tambour et à l'infirmier, le spectacle de la désunion des deux chefs de l'armée répand la défiance et amorce, au premier revers, le cri de trahison.
- » Ou, soucieux l'un et l'autre de la responsabilité qu'ils assument et du prestige du commandement, ils cachent leur désaccord. C'est alors le règne des demi-mesures, des cotes mal taillées et des transactions. Dès avant les opérations actives, partie des ressources matérielles de l'armée sont mal employées. Et quand les mouvements commencent, les compromis les alourdissent, car il n'est rien que la stratégie supporte moins que les compromis dans le commandement.
- » On ne nomme pas un général et un chef d'état-major comme on nomme le président et le secrétaire d'une société de chant ou d'un comité électoral. Les gouvernements qui l'oublient assument de terribles responsabilités vis-à-vis des peuples qui paieront la faute. »

J'ai lieu de croire qu'en écrivant ces lignes l'auteur pensait à l'armée suisse plus qu'à l'armée française. Les nominations du général Wille et du colonel commandant de corps de Sprecher en août 1914 se sont faites dans les plus mauvaises conditions. Elles ont constitué le premier compromis, et le premier acte de faiblesse de nos autorités. Ce fut une cote mal taillée.

Notez que ces deux hommes sont l'un et l'autre parmi les plus dignes de confiance qui soient, non seulement d'une haute intelligence tous deux, d'un grand savoir, de beaucoup de cœur et chacun dans leur genre d'une incontestable valeur militaire; mais précisément chacun dans leur genre, et ces genres sont à l'opposé l'un de l'autre. Du moment qu'un de ces officiers était nommé général, l'autre ne devait pas être nommé son chef d'état-major. C'était la vérité militaire, la seule qui aurait dû compter.

* *

Cette première faute a été dominée par une autre, antérieure. Depuis qu'il y a des guerres, c'est-à-dire depuis que le monde est le monde, on n'a jamais vu une armée entrer en ligne autrement que dans l'état où la paix l'a mise. Or, dans les années qui ont précédé la mobilisation, des polémiques se sont élevées entre certains officiers supérieurs qui ont grandement nui à l'esprit de camaraderie, et des fautes de discipline ont été commises vis-à-vis desquelles le Conseil fédéral n'a pas montré la fermeté nécessaire. Il n'y a pas lieu d'insister, mais ces circonstances ont rendu plus délicate la situation réciproque des deux officiers que l'élection au généralat a mis en présence.

Cette élection elle-même est ainsi devenue un compromis. Au lieu de voir l'armée et les principes, l'autorité politique a vu les personnes et leurs situations. Tout l'esprit du commandement supérieur a été vicié par ce faux départ. Le général aurait dû choisir le chef d'état-major qui convenait à la tournure de son esprit et à son tempérament. Mais, à juste titre sans doute, on a redouté des discussions irritantes à un moment qui les comportait si peu. Pour sauver la face, tout le monde a admis l'équivoque.

Si les événements s'étaient aggravés, le patriotisme de tous l'aurait, on peut l'espérer, corrigée. Il l'atténua. Mais une équivoque reste une équivoque et malgré tous les efforts d'hommes bien intentionnés qui tâchent à ce qu'elle n'altère pas leur désir ardent de travail en commun, la logique des situations est implacable et les impondérables sont les plus forts. D'un accord tacite, on évite les conflits possibles en s'abstenant chacun de s'immiscer dans ce qui paraît relever exclusivement de l'autorité particulière de l'autre, et les responsabilités se divisant le contrôle s'affaiblit. La politesse ne saurait remplacer l'accord des esprits et des cœurs.

* *

Sur ces deux premières fautes militaires, une troisième s'est greffée, non moins grave, et qui, sans doute, a joué le rôle capital dans l'affaire d'aujourd'hui. Une idée préconçue a dominé tout le travail de l'état-major et a déteint, pendant longtemps, sur l'activité du Conseil fédéral.

A l'état-major de l'armée, le dogme de la victoire de l'Allema-

gne n'a pas cessé de régner un instant. Si, un instant, au moment de la bataille de la Marne. Cela n'a pas duré. Aussitôt après, il est ressuscité plus impérieux.

Un dogme dans le domaine des faits militaires, quelle étrange hérésie! Certainement, dans leurs cours de tactique, les colonels Egli et de Wattenwyl ont enseigné non pas dix fois, mais cent fois à leurs élèves que le pire danger auquel un chef puisse succomber est l'idée préconçue. Or, elle a été la pâture quotidienne de l'étatmajor pendant dix-huit mois de guerre. Les colonels Egli-et de Wattenwyl ont été les plus imbus de cette certitude, et comme ils sont, à l'état-major, des personnalités influentes, et que, travailleurs zélés, ils ont joui, auprès de leur chef, d'une confiance justifiée par leur assiduité, aucun contre-poids ne les a préservés d'eux-mêmes.

Je tiens ici à éviter un malentendu. Je ne voudrais pas que l'on m'accusât de reprocher à ces officiers les sentiments que doivent leur inspirer leurs affinités. Germanophilie, francophilie, toutes les sympathies sont permises, et l'on ne saurait trouver à y redire tant qu'elles ne sortent pas du domaine des sentiments. Un certain nombre de journaux, de la Suisse romande et de la Suisse alémanique, s'imaginent taxer un individu en le traitant de germanophile ou de francophile. C'est de l'inintelligence, et, au point de vue de notre force helvétique commune, c'est un crime. Ce qu'il faut reprocher aux deux officiers incriminés, ce n'est pas leurs sentiments germanophiles, c'est de les avoir poussés jusqu'à la diminution de l'intelligence militaire qui condamne les idées préconçues, et peut-être jusqu'à la croyance qu'en y subordonnant leurs fonctions, ils rendaient service à leur pays. C'est en cela qu'ils ont péché, et c'est à cause de cela que quelque estime ou affection qu'ils aient pu inspirer à des camarades dans le cours d'une carrière commune, ces camarades ont le triste devoir de les déclarer déchus.

* *

Telles sont les fautes, fautes personnelles aux deux principaux coupables; fautes plus générales, imputables à la faiblesse de nos autorités et à nous-mêmes, car nous avons institué ces autorités et nous avons supporté qu'elles restassent sans contrôle; fautes plus hautes encore, dont la source est cette étrange philosophie allemande du XXe siècle qui demande à la biologie de régler les rela-

tions entre Etats et de fonder les vertus militaires que l'on fondait autrefois sur l'honneur.

Quant aux conséquences, particulièrement graves, elles sont d'ordre intérieur et d'ordre international.

A l'intérieur règne plus qu'un sentiment de dignité helvétique froissée; nous avons honte, nous sommes humiliés, et la confiance est profondément ébranlée.

Dans l'ordre international, après avoir proclamé si haut notre volonté d'indépendance souveraine, nous avons, par nos fautes, — car nous sommes malgré tout solidaires de celles de nos chefs, — nous avons amoindri notre situation. La protection que nous demandions à notre bon droit, n'est plus intacte; nous avons violé notre bon droit. Et comme l'étranger lésé aurait le droit de nous en demander compte, c'est sur sa bonne volonté que nous nous voyons obligés de compter pour qu'il n'en fasse rien. On serait humilié à moins et amèrement humilié.

Les fautes étant claires, les conséquences étant claires, le remède devient clair. Pour effacer la honte, recouvrer notre situation morale dans le monde et rétablir la confiance, nous devons refaire l'ordre dans notre maison, j'entends virilement, sans se complaire plus longtemps aux demi-mesures, sans chercher à sauver la face par de nouvelles compromissions, sans plus se réfugier dans l'équivoque, et quelque douloureuses que puissent être les sanctions. Appliquer aux coupables la loi pénale dans sa rigueur n'est qu'un premier devoir. Le second incombe à ceux dont la confiance a permis la faute ou dont la faiblesse a retardé la loi. Ils sont responsables, et doivent supporter les conséquences de leur responsabilité. Je ne doute pas un instant que le patriotisme ne leur a déjà dicté leur conduite, et les Chambres fédérales, qui devraient se réunir sans délai, n'auront qu'à prendre acte de leurs résolutions et à aviser à la sécurité de la Suisse.

A la faiblesse doit succéder l'énergie; il nous faut au gouvernement non pas des radicaux, des socialistes ou des conservateurs, mais des hommes, des hommes qui commandent, comme c'est leur devoir, et aux instructions politiques desquels les militaires obéissent comme c'est leur devoir aussi. Et pour que ces instructions politiques soient justes, et n'aboutissent pas à des concentrations et à des mouvements militaires faux, ces hommes doivent être renseignés par des représentants à l'étranger que leur activité et leur autorité rendent utiles. Si ces représentants sont insuffisants, il faut les remplacer eux aussi. En un mot, personne ne doit s'imaginer que la neutralité supprime les exigences des relations internationales. Il n'y a pas que des denrées alimentaires dans le monde, il y a l'honneur des peuples. Il vaut bien un wagon de blé, de charbon ou de tourteaux.

Au commandement supérieur de l'armée, il faut un seul homme à qui l'on donne le chef d'état-major de son choix et qui ait la volonté de l'exiger; un homme qui domine les idées préconçues, donne l'exemple de la discipline, sache faire régner chez ses subordonnés le respect du supérieur et l'esprit de camaraderie, mette un terme enfin aux manques de tact devenus, décidément, dans notre armée, trop fréquents.

Bref, il est urgent que l'anarchie cesse, et pour qu'elle cesse il faut des hommes. Nous aspirons à obéir, mais pour l'amour de Dieu que quelqu'un commande.

Voilà ce que j'appelle refaire l'ordre dans notre maison. Mais cet ordre c'est à nous, Suisses, à le refaire, de notre exclusive autorité et sans que nul soit admis à s'en mêler. Notre armée doit être prête à s'opposer à toute immixion dans le rétablissement de nos devoirs. Nous les avons méconnus, mais nous les connaissons; nous n'avons besoin de personne pour nous les rappeler.

Et le premier de ces devoirs est de ne pas traîner. C'est pour avoir traîné que le Conseil fédéral nous a conduits où nous sommes. La leçon doit servir. Par le peuple, ce serait trop long. Nous avons des Chambres, qu'elles bougent, et non pour des discours mais pour agir.

F. FEYLER.

P. S. — Les lignes ci-dessus étaient en pages lorsque la nouvelle est arrivée du renvoi des incriminés devant la justice militaire. Cette décision rendra le calme au peuple tout en garantissant leurs droits de défense aux prévenus. Mais elle ne rétablira pas l'entière confiance indispensable à une armée qui peut être appelée à se battre, parce que chacun se demande la raison pour laquelle cette décision n'a été prise que le 19 janvier, sous la pression des citoyens, alors que les autorités politique et militaire étaient saisies des faits depuis six semaines. Chacun se demande surtout la raison pour

laquelle étant saisies elles ont donné des commandements, dont l'un équivalant à celui d'un colonel-divisionnaire, à des officiers qu'elles renvoient aujourd'hui à se défendre en justice.

Dans un moment aussi grave que le moment actuel, la Suisse ne peut supporter une équivoque entre son armée, son peuple et son gouvernement. On ne se bat bien que dans la vérité.

BIBLIOGRAPHIE

Les bannières flammées, par Gonzague de Reynold. Un vol. in-8°. Lausanne 1916. Payot & Cie, éditeurs. Prix : 3 fr. 50.

M. de Reynold ne s'étonnera pas sans doute de mon embarras à rendre compte de son nouvel ouvrage. Ce n'est pas parce que l'œuvre n'a que de rares points de contact avec les questions militaires, c'est plutôt que poésie et prose poétique, elle domine mon entendement en la matière, et que tout un volume de lyrisme éloigne un peu longtemps des réalités et des faits positifs les esprits

que ces derniers retiennent plus habituellement.

J'aurais dû, dès lors, m'adresser à quelque collaborateur capable de présenter plus congrûment l'ouvrage au lecteur. Mais c'eût été me condamner à perdre une occasion depuis longtemps cherchée, celle de dire l'estime en laquelle je tiens l'auteur, à cause de son courage et de sa sincérité, et combien je trouve imméritées certaines attaques auxquelles il est en butte. Que l'on attaque des opinions, même véhémentement, qu'on les condamne, qu'on s'en indigne, et qu'on les vitupère, rien de plus juste si on les estime condamnables, dangereuses ou blamâbles. Mais que parce qu'on les blâme ou simplement parce qu'on ne les partage pas, on insulte à journée faite, et pour le plaisir de lecteurs mal informés ou médiocres, celui qui les défend de bonne foi, il me sera permis de ne pas trouver cela beau et de le dire.

On peut ne pas goûter toutes les idées de M. de Reynold, et les lecteurs de la *Revue militaire suisse* savent assez les oppositions qui y ont été faites dans ce journal en 1915. On ne saurait contester cependant que même l'opposant le plus convaincu cueille dans leur champ beaucoup de bon grain parmi ce qu'à tort ou à raison il estime de l'ivraie. Surtout, on ne saurait contester que le but est

digne d'éloge et d'encouragement.

Les conceptions divergentes auxquelles peuvent prêter la neutralité, l'autorité ou la liberté n'ont d'ailleurs rien à voir dans les Bannières flammées. Le titre rappelle le de Reynold un tantinet antérieur à la Révolution que l'on connaît, et le contenu présente, comme déjà dit, le poète lyrique, auquel l'on peut ajouter à juste titre le patriote lyrique qui traduit en un langage harmonieux les sites, les mœurs, ou telle page d'histoire de son pays. Dans cette dernière catégorie figure la pièce connue Le Cortège, où l'auteur a poétisé, à l'occasion de la mobilisation, la marche vers la frontière, de l'élite, de la landwehr et du landsturm de l'armée fédérale. Il n'est pas jusqu'à la conception de la neutralité dans le silence, —